

# CHAMPIONNATS DE FRANCE NATIONALE 150 ET NATIONALE 160 2014

## ARTICLE 1. ORGANISATION

**1.1** La FFSA organise les Championnats de France **Nationale 150 et Nationale 160**.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

**1.2.** Ces Championnats de France se dérouleront selon le calendrier ci-dessous :

<b>5 / 6 juillet</b>	<b>Angerville (91)</b>	<b>ASK Angerville</b>
<b>26 / 27 juillet</b>	<b>Lohéac (35)</b>	<b>ASK Lohéac</b>
<b>25 / 26 octobre</b>	<b>Soucy (89)</b>	<b>ASK Sens</b>

La FFSA se réserve le droit de modifier ces dates.

### **1.3. HORAIRES**

**1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

**1.3.2.** Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et se terminera le vendredi de 07h30 à 09h00.

**1.3.3.** L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 07h30 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

**1.3.4.** La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8h00 avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### **1.4. VERIFICATIONS**

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1. LICENCES**

Les Championnats de France Nationale 150 et Nationale 160 sont ouverts à tout pilote détenteur :

- de la licence Nationale Concurrent Conducteur Karting « NCCK », en cours de validité pour 2014,
- d'une licence Internationale B ou C de karting Pilote Concurrent Conducteur, en cours de validité pour 2014.

### **3.2. PILOTES ADMIS**

**3.2.1.** Un maximum de 72 pilotes sera admis dans chaque catégorie. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes. La participation aux trois épreuves qualificatives du Championnat Régional est obligatoire **pour le Championnat de France Nationale 150**. **Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs épreuves du Championnat de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.**

**3.2.2.** Le Championnat de France Nationale **150** est réservé aux pilotes âgés de **13 ans et plus (âgés de 13 ans : atteignant l'âge de 13 ans en 2014)**.

- 3.2.3. Le Championnat de France Nationale 160 est réservé aux pilotes âgés de 13 ans et plus (âgés de 13 ans : atteignant l'âge de 13 ans en 2014).**
- 3.3. INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE NATIONALE 150 ET NATIONALE 160**
- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de France Nationale 150 ou Nationale 160 devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. L'engagement à l'intégralité du Championnat 2014 est fixé à 500 €. **Pour le Championnat de France Nationale 150, le pilote devra avoir participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.****
- 3.3.2. En cas de non participation du pilote à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.**
- 3.3.3. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France Nationale 150 ou Nationale 160, dans les conditions répondant à l'article 3.1. du présent règlement.**
- 3.4. ENGAGEMENT A UNE EPREUVE**
- 3.4.1. Tout pilote désirant participer à une épreuve des Championnats de France devra s'inscrire sur le site internet des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. L'inscription à une seule épreuve du Championnat est fixée à 180 €.**
- Pour le Championnat de France Nationale 150, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €. Sous réserve que ce pilote ait participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.**
- Pour le Championnat de France Nationale 160, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve.**
- 3.4.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.**

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

- 4.1. MATERIEL ADMIS**
- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.**
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et d'un moteur non plombé. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.**
- Moteur :**  
En cas de casse de moteur, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la manche, pré-finale ou finale suivant ce changement de moteur.
- 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**
- 4.2.1. Carburant**  
**Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).**

**Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).**

**Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.**

**Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.**

#### **4.2.2. Pneumatiques**

4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière apportés par le pilote (**les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9**) ou achetés sur place auprès du manufacturier, partenaire des Championnats de France.
- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort). En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique Délégué, le concurrent pourra obtenir un pneu avant ou arrière de remplacement pris dans son train **enregistré** ayant roulé dans les essais libres et warm up.

4.2.2.2. **Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.**

**Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.**

4.2.2.3. Les 4 pneus tirés au sort seront achetés auprès du manufacturier et payants pour la première épreuve.

4.2.2.4. A compter de la seconde épreuve, et pour chaque catégorie, les 15 premiers de la finale de l'épreuve précédente se verront offrir 4 pneus slick (2 avant et 2 arrière), si le pilote est présent lors de l'épreuve suivante.

Il n'y aura pas de dotation en pneumatiques à l'issue de la dernière épreuve.

#### **4.3. NUMEROS DE COURSE**

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

#### **4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE**

Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

### **ARTICLE 5. PUBLICITÉ**

Les pilotes participant aux Championnats de France Nationale 150 et Nationale 160 devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

### **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

#### **7.1. ESSAIS**

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 08h00 et 18h00.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de **100 €**.

## 7.2. **BRIEFING**

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

## 7.3. **COURSE**

### 7.3.1. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes de 18 pilotes maximum. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

Lors de la première épreuve, les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

Pour les épreuves suivantes, les groupes chronos seront définis en fonction du classement provisoire du Championnat.

### 7.3.2. **Manches qualificatives**

#### 7.3.2.1. **Création des séries**

Diviser les concurrents de chaque catégorie en **X séries** en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono
8 <sup>ème</sup> chrono	9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	
12 <sup>ème</sup> chrono	13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono etc.....	

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, conformément à l'arrêté préfectoral d'homologation de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

**Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à la capacité de la piste, 4 séries au minimum seront créées, ABC (A/B, A/C, A/D, B/C, D/B, C/D).**

#### 7.3.2.2. **Places de départ pour les manches qualificatives**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.2.3. **Déroulement des manches qualificatives**

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C..., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 7.3.3. **Phases finales (pré-finale et finale)**

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **25 km** par temps sec et **20 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **25 km** par temps sec et **20 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de chaque finale déterminera le classement des Championnats de France

Nationale 150 et Nationale 160 et les 3 premiers pilotes classés dans chaque catégorie se rendront au podium.

#### 7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK et une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. **ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES**

Tout pilote prenant part à une épreuve des Championnats de France peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivante :

100 points au 1 <sup>er</sup>	47 points au 14 <sup>ème</sup>	24 points au 27 <sup>ème</sup>	12 points au 39 <sup>ème</sup>
85 points au 2 <sup>ème</sup>	45 points au 15 <sup>ème</sup>	23 points au 28 <sup>ème</sup>	11 points au 40 <sup>ème</sup>
75 points au 3 <sup>ème</sup>	43 points au 16 <sup>ème</sup>	22 points au 29 <sup>ème</sup>	10 points au 41 <sup>ème</sup>
70 points au 4 <sup>ème</sup>	41 points au 17 <sup>ème</sup>	21 points au 30 <sup>ème</sup>	9 points au 42 <sup>ème</sup>
65 points au 5 <sup>ème</sup>	39 points au 18 <sup>ème</sup>	20 points au 31 <sup>ème</sup>	8 points au 43 <sup>ème</sup>
63 points au 6 <sup>ème</sup>	37 points au 19 <sup>ème</sup>	19 points au 32 <sup>ème</sup>	7 points au 44 <sup>ème</sup>
61 points au 7 <sup>ème</sup>	35 points au 20 <sup>ème</sup>	18 points au 33 <sup>ème</sup>	6 points au 45 <sup>ème</sup>
59 points au 8 <sup>ème</sup>	33 points au 21 <sup>ème</sup>	17 points au 34 <sup>ème</sup>	5 points au 46 <sup>ème</sup>
57 points au 9 <sup>ème</sup>	31 points au 22 <sup>ème</sup>	16 points au 35 <sup>ème</sup>	4 points au 47 <sup>ème</sup>
55 points au 10 <sup>ème</sup>	29 points au 23 <sup>ème</sup>	15 points au 36 <sup>ème</sup>	3 points au 48 <sup>ème</sup>
53 points au 11 <sup>ème</sup>	27 points au 24 <sup>ème</sup>	14 points au 37 <sup>ème</sup>	2 points au 49 <sup>ème</sup>
51 points au 12 <sup>ème</sup>	26 points au 25 <sup>ème</sup>	13 points au 38 <sup>ème</sup>	1 point au 50 <sup>ème</sup>
49 points au 13 <sup>ème</sup>	25 points au 26 <sup>ème</sup>		

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Dans le cadre d'un résultat décompté, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points.

### 9.2. **CLASSEMENT GENERAL FINAL DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final des Championnats de France sera établi en additionnant au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

**En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves du Championnat de France et s'il n'y a plus d'épreuve à disputer, le classement provisoire du Championnat deviendra le classement final du Championnat de France.**

### 9.3. **CLASSEMENT NATIONAL**

Dans chaque catégorie, tout pilote ayant participé au minimum à une épreuve et ne s'étant pas qualifié pour la phase finale se verra attribuer des points en fonction de son classement à l'issue des manches qualificatives. Un classement «étendu» sera établi à l'issue du Championnat par addition des points ainsi obtenus.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.1. A l'issue de la finale, les 3 premiers classés de chaque catégorie se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le podium final des Championnats de France Nationale 150 et Nationale 160 aura lieu à l'issue de la dernière épreuve.

Une dotation de **6000 €** de primes sera attribuée. Les primes seront distribuées de la façon suivante aux 10 premiers de chaque catégorie, du classement général final des Championnats :

1 <sup>er</sup>	670 €	6 <sup>ème</sup>	210 €
2 <sup>ème</sup>	520€	7 <sup>ème</sup>	190 €
3 <sup>ème</sup>	420€	8 <sup>ème</sup>	160 €
4 <sup>ème</sup>	320 €	9 <sup>ème</sup>	140 €
5 <sup>ème</sup>	250€	10 <sup>ème</sup>	120€

Le Champion de France de chaque catégorie sera invité à la remise des prix de la FFSA.

#### **10.2. PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés de chaque catégorie seront sous la responsabilité de l'opérateur. Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur. A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie. A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews. Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité des points marqués lors de l'épreuve.